

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 14 MAI 2012, À 20H00, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

##### **Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 11 mai 2012, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Julie Waite, Greffière

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **RÉSOLUTION 2012-05-118**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Entente intermunicipale dans le cadre du projet domiciliaire «Les Jardins Panoramiques» à Mont-Saint-Hilaire et relative à la réalisation de travaux d'infrastructures – Autorisation de signature
  - 4.2 Présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
  - 4.3 Nomination du maire suppléant pour la période du 15 mai 2012 au 17 septembre 2012 – Madame la conseillère Eve Sapina
  - 4.4 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités et organismes
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

### RÉSOLUTION 2012-05-119

#### ENTENTE INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE «LES JARDINS PANORAMIQUES» À MONT-SAINT-HILAIRE ET RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – AUTORISATION DE SIGNATURE

**CONSIDÉRANT** que les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* afin de conclure une entente intermunicipale dans le cadre du projet domiciliaire « Les Jardins Panoramiques » à Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que cette entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sur une partie de la rue Côté sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park, établit également la répartition des contributions financières des villes respectives à l'entente ainsi que les conditions de tarification des branchements de services d'aqueduc et d'égout domestique à Otterburn Park afin de desservir deux bâtiments multifamiliaux de dix-huit (18) logements chacun à être construits et situés en bordure de la rue Côté à Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que tous les coûts des travaux incluant les honoraires professionnels seront entièrement payés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et cette dernière payera à la Ville d'Otterburn Park, les taxes annuelles en matière d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées aux mêmes tarifs que les résidents otterburnois;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 19 avril 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, l'entente intermunicipale dans le cadre du projet domiciliaire « Les Jardins Panoramiques » à Mont-Saint-Hilaire ainsi que tout autre document à cet effet.

### RÉSOLUTION 2012-05-120

#### PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park autorise la présentation du projet d'aménagement d'une patinoire et d'un skate park au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville d'Otterburn Park à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park désigne monsieur Daniel Desnoyers, directeur général de la Ville comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**RÉSOLUTION  
2012-05-121**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2012 AU 17  
SEPTEMBRE 2012 – MADAME LA CONSEILLÈRE EVE SAPINA**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a nommé madame la conseillère Clarisse Viens, maire suppléant, pour la période du 20 mars au 16 juillet 2012, le tout plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2012-03-062;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est maintenant d'avis de remplacer madame la conseillère Clarisse Viens et de nommer madame la conseillère Eve Sapina, maire suppléant, pour la période du 15 mai au 17 septembre 2012;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** madame Eve Sapina, conseillère municipale du district numéro 5, Du Vieux-Otterburn, soit nommée maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 15 mai au 17 septembre 2012.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens ;*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Mesdames les conseillères Eve Sapina et Joëlle Réhel et messieurs les conseillers Richard Ruest, Normand Grenier et Jean-Marc Fortin,*

**A VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Clarisse Viens*

**RÉSOLUTION  
2012-05-122**

**DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES**

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats attribués à différents membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récit.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé par madame la conseillère Clarisse Viens ;*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Mesdames les conseillères Eve Sapina et Joëlle Réhel et messieurs les conseillers Normand Grenier et Jean-Marc Fortin,*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Richard Ruest*

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h07 à 20h50 :

**Madame Marilyn Michel**

**Décision du conseil concernant madame la conseillère Clarisse Viens**

Elle demande à monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin si la façon d'exclure madame la conseillère Clarisse Viens est éthique et ce, en lien avec la profession d'avocat.

**Madame Line Jutras**

**Décision du conseil concernant madame la conseillère Clarisse Viens**

D'un point de vue moral, est-ce correct de retirer les dossiers d'un membre du conseil municipal qui fait son travail et ce, parce qu'elle n'a pas les mêmes opinions que les autres élus.

**Monsieur Denis Poulin**

**Décision du conseil concernant madame la conseillère Clarisse Viens**

Madame la conseillère Clarisse Viens est-elle d'accord avec cette façon de faire? Comment je peux être représenté par la conseillère de mon district si elle est exclue des décisions du conseil municipal? En l'excluant, j'ai l'impression que vous m'excluez.

**Madame Diane Grenier**

**Décision du conseil concernant madame la conseillère Clarisse Viens**

Tous les points de vue ont été adressés. J'aurais souhaité plus de transparence et plus de compréhension de votre part. Je suis désolée de la situation.

**Madame Jacqueline Dagneau**

Pose différentes questions sur la position des membres du conseil en rapport à madame la conseillère Clarisse Viens

Quel est le pourcentage d'espaces verts à Otterburn Park?

**Monsieur Michel Desgagnés**

**Zone P-101**

Le Centre de réhabilitation des oiseaux blessés vaut la peine de faire une table de concertation pour conserver cet écosystème forestier. Il ne faut pas confondre les espaces verts, les écosystèmes artificiel et naturel, etc.

**RÉSOLUTION  
2012-05-123**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h51.

---

Gérard Boutin  
**Maire**

---

Julie Waite  
**Greffière**